

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Janvier 2023

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, R. DANIEL, V. FRICONNET, E. ROULAUD, Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M. AUBRUN, A. DANIEL, G. JACQUEMENT, M.L. JACQUEMENT, E. GOURLAOUEN, R. GUINEBERT

Absente : L. LAVAUD

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 19 h 20

### 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil du 19/12/2022

Aucune remarque de la part des membres du Conseil, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) Révision des tarifs des différents services publics : \* Budget Communal : cantine, garderie, participation aux dépenses des fournitures scolaires \* Budget annexe de l'Assainissement : abonnement part fixe et redevance assainissement

Compte tenu de l'inflation, une augmentation de 5% des tarifs des différents services publics est validée par le Conseil. Voir tableau ci-joint en annexe.

Une demande sera faite à l'Agence de l'eau Adour/Garonne pour connaître le montant d'augmentation autorisé et le prorata à respecter entre la part fixe et la part variable.

La caution pour la location de la Salle Polyvalente reste identique.

Le Maire informe le Conseil que la gérante du Salon de Coiffure a fait installer une pompe à chaleur début 2022, ce qui a fortement diminué la consommation de gaz. Il est donc nécessaire de passer un avenant au contrat de location en cours, afin de ramener le montant des charges mensuelles de 50 € actuellement à 20 €. Accord du Conseil.

### 3) Location de la Salle Polyvalente : répercussion des dépenses d'électricité auprès des usagers

Les frais de chauffage ayant considérablement augmentés, le Maire propose de les répercuter auprès des locataires de la Salle, extérieurs à la Commune.

Après en avoir débattu, cette question sera à nouveau examinée lors d'une prochaine réunion, puisqu'il est nécessaire de définir les modalités de répercussion de ces charges.

### 4) Vente des marrons,

La vente des marrons de la châtaigneraie communale s'élève à la somme de 3 397,05 €.

50% de cette somme, soit 1698,53 € sera reversée à Monsieur BULLA pour les frais de ramassage et de transport.

### 5) Assainissement : \* adoption du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service \* Point sur les travaux en cours,

La facturation de ce service est basée sur une consommation de 9 210 m<sup>3</sup> pour 167 abonnés.

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service est adopté.

Au niveau des travaux en cours, un apport d'eau important a été détecté sur le réseau et les techniciens doivent procéder à l'inspection du réseau à l'aide de caméras pour détecter la provenance de cette eau.

Les roseaux seront plantés sur les bassins de la nouvelle station vers le 15 février.

### 6) Projet d'extension de l'atelier de la Châtaigne : résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre en cours et souscription d'un contrat avec un nouvel architecte

Le Maire informe le Conseil que Monsieur DELOUIS a contacté un architecte spécialisé dans l'établissement des dossiers relatifs à des bâtiments agroalimentaires (Cabinet ETIC/LIMOGES) pour établir un dossier d'A.P.S. relatif à l'extension de cet atelier et un chiffrage global de cette

opération, le chiffrage datant de Juin 2021 n'étant plus d'actualité. Monsieur FOUGERON, architecte qui avait été désigné en Août 2021 pour préparer un dossier de demande de subvention à déposer auprès de la DRAAF Nouvelle Aquitaine, accepte de résilier sa mission de maîtrise d'œuvre et donc son contrat.

Le Maire propose au Conseil de revoir cette opération dans son ensemble et de répercuter auprès de M. DELOUIS les honoraires déjà réglés à M. FOUGERON. Accord du Conseil.

**7) Projet de remplacement des chaudières dans les appartements de l'Immeuble de la Mairie et dans l'Immeuble du Salon de Coiffure : présentation d'un devis**

Les chaudières des appartements de la mairie ainsi que du salon de coiffure sont très anciennes et nécessitent un remplacement car elles demandent des frais importants de réparation.

Il est donc envisagé de les remplacer.

Un devis de remplacement a été fourni par la société Chêne S.A.R.L. et sera soumis aux différents organismes de subvention.

Accord du Conseil.

**8) Projet d'extension de la Maison de Santé**

Le Maire expose au Conseil le projet d'installation d'un second médecin, qui arriverait en juillet 2024. De ce fait, il faut prévoir un local pour ce médecin.

Le projet d'aménager un des logements vacants en cabinet médical au sein de la maison « Rebeix » est abandonné au profit d'une extension de la maison de santé plus cohérent.

Une étude sera donc lancée en ce sens pour agrandir la maison médicale du côté de la pharmacie.

Accord du Conseil pour cette étude.

**9) Projet de valorisation du Jardin Bourdonnant : dossier de candidature à adresser au Parc Naturel Régional en collaboration avec l'Association « Nos Villages et Nos chemins »**

Ce projet d'aménagement sur un espace communal est porté par l'association "Nos villages et nos chemins" et concerne une plantation de haies pour attirer les insectes pollinisateurs. Ces haies seraient situées le long du grillage de la nouvelle station de traitement des eaux usées et au niveau de la partie supérieure de la nouvelle châtaigneraie communale pour s'intégrer au sein d'un des sentiers de marche existant.

Le conseil donne son accord pour prendre une délibération, afin que l'Association dépose ce projet au P.N.R.

**10) Avis sur l'installation d'un distributeur à pizzas par une Société : présentation de ce projet et du contrat de bail**

Le Maire présente le projet de demande d'installation d'un distributeur à pizzas par une société privée sur l'espace communal.

Après en avoir débattu et compte tenu de la concurrence qu'exercerait ce distributeur au niveau des commerçants déjà installés sur la commune, le Conseil refuse cette installation.

**11) Souscription du contrat de protection fonctionnelle pour le Maire et les Adjoints**

Les devis présentés ne sont pas cohérents.

Après en avoir débattu, le Conseil décide qu'une nouvelle demande sera faite auprès du Crédit Agricole pour la protection de l'ensemble des élus de la commune.

**12) Motion de soutien apportée au Service du Cadastre : voir documents en pièces jointes**

Après en avoir débattu, les membres du Conseil décident de ne pas s'engager dans ce type de demande.

**13) Questions diverses**

\* Courrier de l'A.M.C.L. : après avoir débattu sur ce courrier, le Conseil confirme que les plantations réalisées récemment ne gênent pas l'installation d'une manifestation au bas du Champ

de Foire et que la municipalité n'a nullement l'intention de priver l'Association de cet emplacement.

\* Horaires de l'école :

Le Maire informe le Conseil que l'Inspection Académique a adressé un courrier à l'école et à la Mairie en leur demandant de se prononcer sur les horaires de l'école à maintenir ou à modifier lors de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil d'Ecole, qui s'est réuni ce jour 27/01 a décidé de maintenir les horaires actuellement en vigueur, à savoir : 9 h – 12 h 15 et 13 h 45 – 16 h 30.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

\* Chemin de Dournadille : Elsa GOURLAOUEN demande où en est ce dossier.

Alain CAILLOT communique au Conseil les derniers éléments de celui-ci en spécifiant qu'un courrier a été envoyé récemment par l'Avocat aux Consorts DESBORDES pour les mettre en demeure de retirer les entraves à la libre circulation sur ce chemin.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 19 Décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55

Le secrétaire de séance,

E.ROULAUD

Le Maire,



C.BONNAT